



Serge Cadieux
Président national

La récession fait mal aux travailleuses et travailleurs à travers le pays. En seulement 5 mois au Canada, nous avons perdu 350 000 emplois entre novembre 2008 et mars 2009 et le taux de chômage a monté de 7,7 % à 8 %, le taux le plus élevé depuis 1999. Aux États-Unis, la situation continue de se détériorer rapidement avec la perte de 663 000 emplois en mars, ce qui a porté le taux de chômage de 8,1 % à 8,5 %.



La situation est critique pour les centaines de milliers de travailleuses et travailleurs qui ont perdu ou qui perdront leur emploi et qui devraient avoir accès à des prestations d'assurance-emploi et à des mesures de formation pour réintégrer le marché du travail le plus rapidement possible.

Il est urgent comme l'exige le CTC que la Loi sur l'assurance-emploi soit amendée pour permettre aux travailleuses et aux travailleurs qui perdent leur emploi d'obtenir des prestations adéquates pour subvenir aux besoins de leur famille pendant qu'ils recherchent un emploi.

La situation est particulièrement urgente dans un contexte de récession comme présentement puisque durant les récessions les pertes d'emploi sont

Il est urgent de revoir la Loi sur l'assurance-emploi

plus nombreuses et il est beaucoup plus difficile de trouver un nouvel emploi. Lors des deux dernières récessions, celle du début des années 80 et celle du début des années 90, le taux de chômage national du Canada augmenta brusquement d'environ 7,5 % à plus de 11 %.

Comparativement aux deux dernières récessions, notre régime d'a-e n'est pas adapté pour répondre aux besoins des travailleuses et travailleurs qui perdent leur emploi.

Il est indécent que seulement 48 % des travailleuses et travailleurs qui perdent leur emploi soient éligibles aux prestations en raison des critères d'admissibilité trop stricts de l'a-e. Cet état de fait est d'autant plus aberrant alors que la caisse d'a-e a engrangé un surplus d'environ 58 milliards de dollars, des dollars faut-il le rappeler, versés par les travailleuses et travailleurs et les employeurs.

En 1996, la prestation hebdomadaire maximale (en dollars actuels) était de 604 \$. Aujourd'hui, après la fin d'un gel du maximum des gains assurables qui a duré dix ans, la prestation ne représente plus que 435 \$. La prestation moyenne n'est aujourd'hui que de 335 \$ par semaine, ce qui est loin du maximum.

Il est impératif que le gouvernement fédéral adopte le plus rapidement possible les solutions mises de l'avant par le CTC pour permettre d'aider concrètement les travailleuses et travailleurs en situation de chômage.

Les solutions que le mouvement syndical canadien met de l'avant sont les suivantes :

- Abolir le délai de carence de 2 semaines;
- Verser des prestations ordinaires fondées sur 360 heures de travail où que les gens vivent et travaillent au Canada;



- Hausser les prestations sur-le-champ pour qu'elles correspondent à 60 % des gains fondés sur les 12 meilleures semaines de rémunération;
- Porter à au moins 50 semaines la période de prestation maximale;
 - Accroître le soutien et le financement des régimes de travail partagé en vertu de l'a-e pour réduire les mises à pied et établir des liens entre les programmes de travail partagé et les programmes de formation.

Seulement 48 %
des chômeuses et
chômeurs
sont éligibles à l'a-e.

Les solutions mentionnées sont importantes pour les familles canadiennes et par conséquent je vous invite à interpeller votre député fédéral pour exiger de celui-ci de telles modifications à la Loi sur l'assurance-emploi et je vous encourage à participer aux différentes actions et manifestations qui se dérouleront dans votre région de concert avec votre conseil du travail et votre fédération provinciale afin de faire pression sur les élus fédéraux.